

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 05/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE*

Présents : 8

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE,  
Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivierne  
BELKADI, Malika BEAUDET

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Bruno WIDENMANN, Laura CIPIERE, Sonia PAGES

**Secrétaire de séance:** Yves BAISSAC

### Objet: DM - lotiss\_espedaillac - DE\_2023\_3\_2

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur de chapitre ayant été faite au moment de la saisie du budget, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
796 (042)	Transferts charges financières		-5.00
796 (043)	Transferts charges financières		5.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la décision modificative

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance  
**Yves BAISSAC**



Le Maire  
**Gérard MAGNE**



RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
046-214000942-20230609-DE_2023_3_2-DE